

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

1. GÉNÉRAL

(a) À travers l'envoi d'échantillons à AGAT Laboratoires, le client reconnaît par la présente avoir lu et accepté les termes et conditions stipulés dans ce document. Dans le cas où un autre accord existerait entre les deux parties, et en cas de divergence ou d'incompatibilité entre les dispositions de l'accord préalable et celles du présent document, l'accord préalable devra prévaloir et régir les obligations contractuelles entre les deux parties.

(b) Aux fins d'application du présent accord, AGAT Laboratoires Ltée. (« AGAT ») fournira au client les services et les rapports connexes décrits dans l'offre ou le devis ci-joint, qui, combinés à ces termes et conditions, seront dénommés ci-après « le contrat »

(c) Dans le cadre de cette entente, AGAT Laboratoires Ltée ("AGAT") fournira les services et rapports connexes décrits dans la soumission ou le devis ci-joints présentés au client et qui, combinés à ces termes et conditions, seront nommés ci-après « l'entente ».

(d) Sauf dispositions contraires convenues par écrit, les offres de service et les relations contractuelles qui en découlent entre toute compagnie affiliée à AGAT ou tous leurs agents (chacun une « compagnie ») et le client sont nommées ci-après « relations contractuelles » et sont gouvernées par ces termes et conditions générales (nommés ci-après « TCG »).

(e) À moins qu'AGAT ne reçoive des instructions écrites préliminaires, aucune autre partie n'est autorisée à donner des instructions, en particulier concernant l'étendue des services et la livraison des rapports ou des certificats d'analyses connexes à une partie externe (tierce partie). Par la présente, le client autorise AGAT à transmettre les certificats d'analyses à une tierce partie lorsque ceci est indiqué par le client.

(f) Dans l'éventualité où il y aurait un cas de divergence entre les présentes CG et d'autres conditions générales figurant dans les bons de commande ou dans tout autre document ou rapport relatif aux services et non expressément convenus par écrit par AGAT, ce sont les présentes TCG qui ont préséance.

(g) Cet accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province du Canada où la prestation des services a lieu.

2. PRESTATION DE SERVICE

(a) AGAT fournira des services avec un degré raisonnable d'attention, de compétence et de diligence, conformément aux instructions émises par le client et acceptées par AGAT, ou, en l'absence de telles instructions:

- i. Les termes de toute chaîne de traçabilité et de formulaire d'essais analytiques ou les feuilles de spécifications normalisées d'AGAT; et/ou
- ii. Tous les protocoles normalisés acceptés, toutes les pratiques et méthodes généralement acceptées; et/ou
- iii. Toutes les méthodes qu'AGAT considère adéquates sur le point technique, opérationnel et/ou financier.

(b) L'information stipulée dans les certificats d'analyses est dérivée des résultats d'inspection ou des procédures des analyses effectuées conformément aux instructions du client, et/ou de notre évaluation de tels résultats basée sur les normes techniques, les procédures et les pratiques généralement acceptées, les méthodes normalisées, ou tout autre méthode et/ou qui doivent être prises en considération selon notre opinion professionnelle. L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte lors de la déclaration de conformité à une exigence spécifiée (Règle décisionnelle).

(c) AGAT se réserve le droit de refaire l'analyse de tout échantillon sans le consentement du client dans le cadre des procédures d'assurance de la qualité / contrôle de la qualité. Le client peut également demander la reprise d'analyse des échantillons pour vérifier les résultats. Le client sera responsable des frais supplémentaires si les résultats de la reprise d'analyse, conformément au paragraphe 2 (b), confirment les conclusions originales.

(d) Tout rapport, conclusion, résultat, déclaration et certificat fournis par AGAT (rapport d'AGAT) sont émis suite à l'analyse d'échantillons ou de matériaux, en utilisant l'information et/ou la documentation fournies par le client ou en son nom, et contiennent l'opinion d'AGAT par rapport à l'échantillon seulement et n'expriment aucune opinion sur le lot d'où l'échantillon provient. AGAT n'est nullement tenu de mentionner, ou de fournir de l'information sur aucun fait ou circonstance qui ne sont pas compris dans les instructions spécifiques reçues de la part du client.

(e) Le client reconnaît et accepte que l'ensemble des découvertes, formulations, améliorations, savoir-faire, méthodes, pratiques, procédures, processus, matériaux exclusifs, logiciels, systèmes, techniques et secrets commerciaux, qu'ils soient brevetables ou non, constituent dans leur totalité la propriété intellectuelle d'AGAT.

(f) AGAT et le client s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle (y compris les informations publiées dans le domaine public) appartenant à l'une des deux parties sans l'autorisation préalable écrite de l'autre partie, sauf si la loi l'exige. AGAT et le client n'utiliseront ces informations confidentielles qu'à des fins liées à la prestation de services.



TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

(g) AGAT peut déléguer l'exécution de tout ou partie des services à un agent ou à un sous-traitant et le client donne son consentement à AGAT de partager avec l'agent ou le sous-traitant toutes les informations nécessaires à l'exécution des services délégués. AGAT se réserve le droit de développer des méthodes analytiques en interne et peut automatiquement décider d'effectuer en interne le(s) service(s) initialement sous-traité(s) suite à la validation des méthodes équivalentes et avec des dispositions permettant de respecter les exigences appropriées en matière de limites de détection des essais analytiques.

(h) Le client convient qu'AGAT n'est pas responsable de l'état ou de l'étalonnage des appareils, instruments et outils de mesure utilisés, des méthodes d'analyse appliquées, ni des qualifications, actions ou omissions des sous-traitants et/ou du personnel d'une tierce partie, ni des résultats des essais analytiques fournis par ceux-ci.

(i) Les échantillons du client soupçonnés d'être dangereux doivent être clairement identifiés comme tels par le client lorsqu'il les soumet à AGAT pour manutention, traitement et analyse. AGAT éliminera en toute sécurité les échantillons dangereux moyennant un coût supplémentaire pour le client, ou bien le client peut choisir, une fois les essais analytiques terminés, de prendre possession des échantillons dangereux et de les éliminer à ses propres frais.

(j) AGAT se réserve le droit de refuser ou de révoquer les prestations de services dans les cas suivants:

- i. Lorsque l'échantillon ne répond pas aux exigences des échantillons à analyser en termes de quantité d'échantillon, conservation, type de contenant, conditions d'entreposage, période de conservation ou toute autre exigence d'échantillonnage nécessaire aux analyses;
- ii. Lorsque les courts délais de conservation de l'échantillon (au-delà du délai de 48 heures après l'échantillonnage ou la moitié du délai réglementaire requis) imposeraient une pression excessive sur le laboratoire pouvant compromettre les résultats des essais analytiques;
- iii. Lorsque l'échantillon représente des risques de contamination ou des risques susceptibles de nuire à la santé pendant la manutention, le traitement, l'analyse et l'entreposage, ou tout autre danger potentiel qui pourrait poser l'échantillon pour la santé ou pour l'environnement.

(k) Les échantillons des clients seront conservés pendant une période maximale de 30 jours ou moins, selon la nature des échantillons. Le client peut reprendre possession des échantillons une fois les essais analytiques terminés, sinon, les échantillons seront éliminés à la discrétion d'AGAT et AGAT se dégage de toute responsabilité à cet égard. Tous les coûts additionnels liés à l'élimination des échantillons dangereux seront facturés au client.

(l) L'entreposage des échantillons pendant une période dépassant les 30 jours entraînera des frais d'entreposage facturables à la charge du client.

Des frais supplémentaires de manutention et de transport seront encourus par le client si les échantillons doivent être retournés ou cédés à des tiers. AGAT n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des services d'expédition ou de livraison effectués par des tiers vers les installations d'AGAT ou à partir de celles-ci.

(m) Les frais concernant les envois livrés au client et envoyés par AGAT par transport terrestre régulier sont à la charge du client, sauf si un autre calendrier de paiement a été convenu entre le client et AGAT. L'envoi de retour de tous les échantillons sera la responsabilité du client à moins que les échantillons aient été déposés dans une succursale d'AGAT. Pour plus de renseignements sur les succursales d'AGAT, veuillez contacter votre chargé(e) de projet. AGAT prend en charge et assume la responsabilité entière des échantillons au moment de leur arrivée dans une succursale ou un laboratoire d'AGAT. Des dépôts utilisés conjointement avec AGAT pour le transport des échantillons des clients sont proposés en option. Toutefois, ces dépôts ne représentent pas le point à partir duquel AGAT prend charge de l'envoi. Par conséquent, AGAT n'assumera aucune responsabilité jusqu'à ce que l'envoi arrive dans une succursale ou un laboratoire d'AGAT. AGAT se réserve le droit de renvoyer au client, aux propres frais de celui-ci, les portions inutilisées de l'échantillon.

(n) Tout échantillon placé « en attente » par le Client, sans demande d'analyse, sera facturé pour couvrir les frais de conteneurs d'échantillons, les frais administratifs pour l'acceptation des échantillons, le stockage des échantillons, le transport et/ou l'élimination. Si l'analyse et les suspensions sont toutes deux demandées sur le CoC, par défaut, l'analyse sera attribuée et terminée. Les échantillons devant être conservés ou extraits doivent être clairement identifiés..

(o) Les échantillons analysés dans le cadre d'une procédure judiciaire seront sujets à des frais supplémentaires. Veuillez consulter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements concernant l'analyse juridique avant de soumettre votre échantillon.

(p) Sauf indication contraire, toutes les méthodes analytiques citées ont été modifiées à partir de la référence bibliographique citée afin d'améliorer les performances et ont été validées.

3. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

(a) Il incombe au client de s'assurer que les informations, instructions, dossiers et documents nécessaires sont disponibles et fournis à AGAT dans des délais raisonnables afin de permettre l'exécution des services requis en temps opportun et sans pression excessive.



TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

(b) Le client est tenu d'informer AGAT de la limite de détection requise de tout essai analytique (seuil de déclaration, ou SD) au moment de la demande de devis (offre de prix) et/ou lors de la soumission des échantillons.

(c) Le client doit prendre les mesures nécessaires pour atténuer et éliminer tout danger connu ou potentiel en matière de santé et de sécurité, et tout obstacle connu ou potentiel qui puisse entraver ou interrompre l'exécution des services par AGAT.

(d) Le client est tenu de fournir tout équipement spécial et personnel nécessaire à l'exécution des services, si ou lorsque cela est requis par AGAT.

(e) Le client doit veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient mises en place afin d'assurer la sécurité et la sûreté des conditions de travail, sites, lieux et installations pendant la période d'exécution des services et ne comptera pas, à cet égard, sur les conseils d'AGAT, qu'ils soient requis ou non.

(f) Le client doit aviser AGAT par écrit, à l'avance, de tous les dangers connus ou potentiels liés à la santé et à la sécurité, ainsi que des procédures spéciales associées à l'exécution des services, l'échantillonnage, la manutention et l'entreposage des échantillons, l'analyse des échantillons, y compris, mais sans s'y limiter, la présence ou le risque de radiation, de risques biologiques, de composants toxiques, nocifs ou explosifs, de dangers physiques, de pollution environnementale ou de poisons.

(g) Le client assume l'entière responsabilité de tout équipement d'échantillonnage, contenants ou fournitures loués, y compris les coûts de réparation ou de remplacement pour perte ou dommage, à la seule discrétion d'AGAT.

4. HONORAIRES ET PAIEMENTS

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Veuillez vous référer aux conditions spécifiques à chaque division d'AGAT pour plus de renseignements sur les cas où s'appliquent les suppléments de services accélérés et les frais de tenue.

(b) Pour les clients qui détiennent un compte de crédit approuvé auprès d'AGAT, les modalités de paiement sont de 30 jours à compter de la date de facturation, avec des frais de retard de 2% par mois appliqués à tous les comptes en souffrance.

(c) Pour les clients qui souhaitent augmenter leur limite de crédit, AGAT se réserve le droit de faire une requête afin d'obtenir une mise à jour du dossier de crédit du client sur une base annuelle ou au besoin.

(d) Pour les clients sans compte de crédit approuvé, le paiement est exigible le jour où les échantillons sont livrés chez AGAT, ou préalablement au début de la prestation des services.

AGAT se réserve le droit de refuser ses services ou de suspendre la remise des rapports ou des certificats si le paiement n'est pas fourni dans ces cas. Tout paiement par carte de crédit est sujet à un supplément de 3,5 %.

AGAT se réserve le droit de refuser ou d'interrompre les services, la remise des rapports ou la remise des certificats d'analyse si le paiement n'est pas effectué dans ces cas.

(e) Les frais qui n'ont pas été préétablis entre AGAT et le client, au moment où une commande est passée ou lorsqu'un contrat est négocié, sont facturés aux tarifs standards d'AGAT (sujets à modification sans préavis) et toutes les taxes applicables sont payables par le client.

(f) Un montant minimum (avant taxes) par commande de service est appliqué à la facture, le cas échéant, pour couvrir les coûts logistiques et administratifs. Pour plus de détails sur les coûts, veuillez contacter votre chargé(e) de projet

(g) **FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRAITEMENT:** Des frais de traitement administratif s'appliqueront à chaque bon de travail, afin de couvrir les frais administratifs généraux pour la création de chaque bon de travail et facture dans le système.

(h) Le client n'est pas autorisé à retenir ou à différer le paiement des sommes dues à AGAT en raison d'un litige, d'une demande reconventionnelle ou d'un droit de compensation qu'il pourrait invoquer à l'encontre AGAT. Les comptes en souffrance pendant une durée de 90 jours ou plus peuvent être référés à une agence de recouvrement. Le client doit payer tous les frais de recouvrement, y compris les frais juridiques et autres frais associés.

(i) AGAT se réserve le droit de refuser ou d'interrompre les services, la production des rapports ou la remise des certificats d'analyse des comptes en souffrance et/ou des comptes dont la limite de crédit (approuvée auprès d'AGAT) est dépassée. Les informations et les données analytiques générées par les services d'AGAT ne sont la propriété du client qu'une fois le paiement intégral des prestations est reçu par AGAT.

(j) Dans l'éventualité où des problèmes inattendus ou des dépenses imprévues surgiraient au cours de l'exécution du contrat de service, AGAT en informera le client et sera en droit de facturer des frais supplémentaires pour couvrir les délais et les coûts additionnels nécessaires à l'achèvement des services.

(k) Les prix peuvent faire l'objet d'une augmentation durant chaque année civile. Les changements de prix seront établis soit en faisant référence à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit ils seront déterminés par AGAT selon la région et la division de service. Une révision des prix peut également être effectuée à tout moment si des changements importants des coûts d'AGAT surviennent dû à des facteurs hors du contrôle d'AGAT.



TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, les modifications des exigences législatives, ainsi que les changements apportés par le client au volume des échantillons, aux analyses demandées, aux délais d'analyse requis ou bien aux exigences liées à la production de rapports.

(l) Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle, AGAT n'est pas en mesure d'exécuter tout ou une partie des services, y compris en cas de manquement du client à l'une de ses obligations énoncées dans la section 3, AGAT a néanmoins le droit de recevoir ses paiements pour:

- i. Le montant de toutes les dépenses non-remboursables encourues par AGAT; et
- ii. La partie des frais convenus qui correspond à la proportion de services qui ont effectivement été rendus par AGAT au client.

(m) À moins qu'AGAT ne reçoive un préavis par écrit lors de la soumission de l'échantillon par le biais d'un numéro de devis spécifique au projet indiqué à titre d'identification sur la chaîne de traçabilité, tous les prix appliqués seront par défaut les tarifs spécifiés dans l'offre à commandes du client.

5. SUSPENSION OU CESSATION DES SERVICES

À tout moment pendant la durée de l'entente, AGAT et le client sont en droit de suspendre ou de résilier la présente entente immédiatement et sans responsabilité, pour des raisons de commodité.

6. RESPONSABILITÉS ET INDEMNISATION

(a) La seule responsabilité d'AGAT consiste à exécuter les services conformément aux normes professionnelles généralement acceptées et, le cas échéant, en utilisant des méthodologies et des procédures d'analyses accréditées, à moins que des normes ou des méthodes moins rigoureuses ne soient prescrites par le client.

(b) La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution des services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend pas aux successeurs de l'une ou de l'autre des parties, ni à leurs cessionnaires, associés, affiliés, dirigeants, employés, fournisseurs, prestataires, clients ou toute autre tierce partie, et se limite au coût réel des analyses spécifiques incluses dans les services.

(c) AGAT décline toute responsabilité pour les dommages indirects, exemplaires, accessoires, spéciaux ou punitifs, les dommages consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profit, les pertes d'exploitation, les pertes d'opportunités d'affaires, les pertes de bonne volonté et les coûts associés au rappel des produits, même si AGAT a été informé au préalable de la possibilité de tels dommages.

En outre, AGAT ne sera tenu responsable ni redevable des pertes, dommages ou dépenses résultant des réclamations effectuées par des tiers (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes, dommages ou dépenses qui puissent résulter des réclamations relatives à la responsabilité du produit) pouvant être encourus par le client. À l'exception de ce qui précède, AGAT décline toutes les clauses, exprimées ou implicites, incluant sans limitation toute garantie marchande ou conformité à un usage particulier.

(d) Le client garantira, dégagera de toute responsabilité et indemnera AGAT et ses dirigeants, employés, agents ou sous-traitants contre toute réclamation (réelle ou présumée) par un tiers pour des pertes, dommages ou dépenses de toute nature, y compris tous les frais de justice et les coûts associés ou découlant de quelque manière que ce soit de l'exécution, de la prétendue exécution ou de la non-exécution des Services.

(e) Toute inexécution ou retard dans l'exécution résultant d'un cas de force majeure ne seront pas considérés comme une brèche des présentes conditions générales. En cas de résiliation pour cause de force majeure, AGAT sera payé par le client pour tous les travaux exécutés pour le client avant la date de résiliation.

(f) AGAT respecte les limites appropriées en matière d'assurance contre les accidents du travail, d'assurance responsabilité des employeurs et d'assurance responsabilité civile et dommages aux biens. Des certificats d'assurance seront fournis sur demande.

(g) AGAT Laboratoires est accrédité par multiples organes directeurs, tous spécifiques à chaque division de services et à chaque région du Canada. Parmi ces organisations figurent le Conseil canadien des normes (CCN), l'Association canadienne d'accréditation des laboratoires (CALA) et SAI Global. AGAT est conforme aux normes ISO/IEC 17025:2017 et ISO 9001:2015. Pour une liste complète des groupes d'accréditation et des portées d'accréditation, veuillez visiter

(h) S'il y a une défaillance de matériel, un défaut ou une erreur dans un travail spécifique effectué par les Laboratoires AGAT, le client doit en informer AGAT par écrit dans les trente (30) jours civils suivant la date de délivrance du certificat d'analyse par AGAT. La responsabilité des Laboratoires AGAT est limitée au coût de l'analyse. Cependant, à la seule discrétion d'AGAT, le laboratoire peut fournir des services correctifs afin de remédier à cette défaillance notifiée.



TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Ces travaux correctifs doivent inclure, mais sans s'y limiter:

1. Coûts de rééchantillonnage – coûts nets uniquement avec un taux de main-d'oeuvre maximal de 1,7X
2. Dépenses immédiates telles que le kilométrage et l'hébergement
3. Dépenses de tierces parties elles que les entrepreneurs de forage – coûts nets sans majoration
4. Coûts de réanalyse

Aucun travail correctif ne sera remboursé à moins d'avoir été autorisé par écrit par AGAT. Les dépenses de tierces parties doivent être appuyées par les copies des factures fournies à AGAT.

7. DIVERS

(a) Si une ou plusieurs dispositions des conditions générales sont jugées illégales ou inapplicables à quelque titre que ce soit, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des dispositions restantes ne doivent en aucune manière en être affectées ou altérées.

(b) Au cours de l'administration des Services, et pendant une période d'un an après cette date, le Client ne doit pas, ni directement ni indirectement, inciter, encourager ou proposer aux employés d'AGAT de quitter leur emploi auprès d'AGAT.

(c) L'utilisation de la dénomination sociale ou des marques déposées d'AGAT à des fins publicitaires n'est pas autorisée sans l'obtention préalable du consentement écrit d'AGAT.

8. TERMES SPÉCIFIQUES À CHAQUE DIVISION

Veuillez consulter les sections suivantes pour connaître les termes et conditions spécifiques à chaque division d'AGAT Laboratoires:

- A – Environnement
- B – Analyse des lubrifiants
- C – Géochimie minière
- D – Surveillance de la qualité de l'air
- E – Propriétés des gisements (y compris l'étude des carottes, la géologie, la caractérisation des réservoirs et la mécanique des roches)
- F – Analyse pétrolière
- G – Analyse agro-alimentaire
- H – Ultra-traces et toxicologie
- I – Toxicologie de l'environnement (Écotoxicologie)

"LE SERVICE AU-
DELÀ DE
L'ANALYSE"



Termes et conditions de service spécifiques à la division

A - ENVIRONNEMENT

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Si un numéro de devis AGAT n'est pas indiqué sur la chaîne de traçabilité (COC) BOOK, les tarifs s'appliqueront et des frais de réémission de facture seront applicables si des modifications sont nécessaires. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

Délai d'analyse*	Supplément de service accéléré	Horaire limite de dépôt des échantillons	Disponibilité des résultats
Même jour ouvrable	200%	Jour ouvrable avant 9h00	À la fin du jour ouvrable (18h00)
1 jour ouvrable	100%	Jour ouvrable avant 16h00	À la fin du jour ouvrable suivant (18h00)
2 jours ouvrables	50%	Jour ouvrable avant 16h00	À la fin de 2 jours ouvrables (18h00)
3 jours ouvrables	25%	Jour ouvrable avant 16h00	À la fin de 3 jours ouvrables (18h00)
5-7 jours ouvrables	0%	Jour ouvrable avant 16h00	À la fin de 5-7 jours ouvrables (18h00)

*Après acceptation de l'échantillon et attribution du travail.

**RMD, la procédure de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de toxicité (TCLP) requiert un minimum de 3 jours ouvrables et le paiement d'un supplément de 100%.

*** Les analyses spécialisées pourraient nécessiter des délais plus longs et pourraient être sujettes à des suppléments spéciaux pour service accéléré.

La politique de conservation d'AGAT concernant les échantillons environnementaux de routine (standards) est comme suit*:

1. Les échantillons reçus sans aucune demande d'analyse: 5,00 \$ par échantillon pendant 30 jours à partir de la réception au laboratoire.
2. Pour une conservation à long terme de 6 mois: 75,00 \$ par échantillon à partir de la date de la demande.
3. Pour une conservation à long terme de 12 mois: 150,00 \$ par échantillon à partir de la date de la demande.

Un accord d'entreposage à long terme signé est nécessaire.

Divers suppléments environnementaux applicables:

35,00 \$ pour les glacières non retournées.

Les fournitures non utilisées qui sont retournées à AGAT ne peuvent pas être réutilisées. Des frais de 2,00 \$ par contenant seront facturés pour couvrir les coûts associés à la préparation de la commande de bouteilles, au contenant individuel et à l'élimination des fournitures non utilisées retournées.

75,00 \$ pour les frais de transport urgent le jour même, lorsque les chauffeurs d'AGAT viennent les chercher.

75,00 \$ pour les commandes urgentes de bouteilles - cette option est utilisée avec discernement pour les commandes urgentes de bouteilles importantes et complexes passées moins de 48 heures à l'avance.

Des frais de rapport de fin de semaine et des frais de garde pour les jours fériés seront applicables si l'analyse doit être effectuée en dehors des heures de bureau. Une confirmation avec le laboratoire est nécessaire pour s'assurer que l'analyse peut être effectuée dans le délai requis.

Les frais de transport depuis le dépôt sont facturés en fonction du poids des glacières soumises au laboratoire. Ces frais de base sont facturés par glacière. Les frais standard s'appliquent aux glacières dont le poids est inférieur ou égal à 50 lbs (22,7 kg). Pour les glacières dont le poids est entre 50 lbs et 75 lbs (22,6 kg et 34 kg), le prix par glacière est de 75,00 \$. Toute glacière dont le poids est supérieur à 75 lbs (34 kg) est facturée à 100,00 \$ par glacière.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

Le terme accéléré fait référence au démarrage immédiat des essais et/ou à la communication immédiate des données, une fois les essais terminés. En raison de la complexité et de la nature de chaque essai, les délais d'analyse peuvent varier. Veuillez contacter votre chargé(e) de projets client pour confirmer les délais d'analyse et les prix.

*pour les bidons SUMMA et la location de pompes à vapeur de sol, voir la clause après la section écotoxicologie

B - ANALYSE DES LUBRIFIANTS

(a) Les fournitures d'échantillonnage telles que les bouteilles, les pompes d'échantillonnage, les soupapes de point d'échantillonnage, les étiquettes et les formulaires sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de fournitures, ainsi que les demandes d'informations concernant les exigences de taille minimale d'échantillonnage et les protocoles peuvent être effectuées auprès de votre chargé(e) de projets client.

(b) AGAT fournira au client des étiquettes d'identification des échantillons à utiliser pour tous les échantillons remis à AGAT pour analyse. Les étiquettes remplies constituent une autorisation du client de procéder aux services demandés. Les échantillons soumis sans étiquette d'identification des échantillons se verront attribuer des analyses en fonction de ce qui serait considéré comme des «paramètres de routine» pour l'échantillon en question, tel que jugé par un représentant technique d'AGAT.

(c) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

- i. Même jour ouvrable (paramètres limités) – Supplément de 200%
- ii. 1 Jour ouvrable (résultats disponibles avant la fin du jour ouvrable suivant) – Supplément de 100%
- iii. Remise des rapports pendant les fins de semaine – Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

L'horaire limite pour le dépôt des échantillons est 16h00. Les échantillons reçus après 16h00 auront un délai d'analyse qui commencera à partir du jour ouvrable suivant. En cas d'instructions manquantes ou contradictoires, le délai d'analyse commencera une fois que les divergences/contradictions auront été résolues.

(d) Tous les échantillons soumis à AGAT Laboratoires, et dont les analyses ont été achevées, seront conservés pendant 30 jours à compter de la date de réception, sauf si des dispositions préalables ont été prises. Pour les échantillons qui nécessitent une élimination spéciale ou qui s'avèrent dangereux, AGAT Laboratoires se réserve le droit de retourner les échantillons au client ou de facturer au client le coût de l'élimination plus 20%.

C - GÉOCHIMIE MINIÈRE

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.

(b) TRANSPORT: Tous les échantillons transportés par AGAT Laboratoires pour le compte du client seront soumis à un supplément de 20%. Cela comprend les livraisons aux installations d'AGAT Laboratoires ou les envois d'AGAT Laboratoires vers la destination demandée. Tous les prix indiqués ne sont que des estimations et sont sujets à changement sans préavis.

(c) DEVIS: Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.

(d) REMISE DES RAPPORTS PENDANT LES FINS DE SEMAINE – Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet ou votre représentant(e) au développement des affaires pour plus de renseignements. Des suppléments s'appliqueront aux frais normaux.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

Délai d'analyse*	Supplément de service accéléré
5 jours civils	200%
10 jours civils	100%
15 jours civils	50%

* Les délais d'analyse commencent à partir du moment où les échantillons sont reçus et enregistrés dans une installation minière d'AGAT. Les délais accélérés d'analyse sont sujets à disponibilité selon la capacité du laboratoire et doivent être confirmés avant le début du projet. Veuillez contacter votre représentant(e) au développement des affaires pour plus de détails.

(e) MATÉRIEL D'ÉCHANTILLONNAGE: Des étiquettes, des formulaires, des sacs en polyéthylène et des sacs de riz sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de matériel d'échantillonnage, ainsi que les informations concernant les exigences et les protocoles minimum de taille d'échantillonnage, peuvent être obtenues auprès de votre chargé(e) de projet ou votre représentant(e) au développement des affaires.

(f) Reprises d'analyses: lorsque le matériel de référence du client (MRC) échoue à l'AQ/CQ, le client est tenu de fournir la position de la référence ayant échoué à AGAT Laboratoires. AGAT devra tester de nouveau trois échantillons avant et trois échantillons après le MRC, à savoir un total de 7 reprises d'analyses. Si le MRC échoue à nouveau et/ou si les échantillons ne se répètent pas, cette plage sera étendue au MRC de passage précédent et au MRC de passage suivant dans la séquence.

(g) ENTREPOSAGE DES ÉCHANTILLONS: Les échantillons sont entreposés gratuitement pendant 45 jours après la publication du rapport/certificat final. Une fois le délai des 45 jours écoulé, des frais supplémentaires s'appliqueront en fonction d'un barème de frais. Veuillez noter que les clients doivent indiquer lors de la soumission si les échantillons devront être retournés, entreposés ou éliminés.

Des frais d'élimination s'appliqueront si cela n'est pas indiqué lors de la réception. Les frais d'entreposage et d'élimination comprendront:

- i. Les frais d'entreposage mensuels pour les rejets grossiers et les pulpes (par échantillon).
- ii. L'élimination des rejets grossiers (par échantillon).
- iii. L'élimination des pulpes (par échantillon).
- iv. Le retour des échantillons au client (sur devis).

(h) FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE TRAITEMENT: Des frais de traitement administratif s'appliqueront à chaque bon de travail, afin de couvrir les frais administratifs généraux pour la création de chaque bon de travail et facture dans le système.

D - SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

- i. Même jour ouvrable – Supplément de 200%
- ii. 1 jour ouvrable (résultats disponibles avant la fin du jour ouvrable suivant) – Supplément de 150%
- iii. 2 jours ouvrables (résultats disponibles avant la fin du deuxième jour ouvrable) – Supplément de 100%

*Tous les services accélérés sont limités à certains paramètres seulement.

Le barème tarifaire pour les circonstances de routine et/ou spéciales est le suivant:

- i. En cas de retard de travail dû aux conditions météorologiques, conditions de travail dangereuses, perturbations des systèmes de l'usine ou d'autres facteurs indépendants de la volonté d'AGAT, des tarifs de techniciens de réserve s'appliquent.
- ii. Les frais d'entretien, d'étalonnage MET, d'installation et d'enlèvement de la remorque de surveillance de la qualité de l'air seront facturés conformément aux tarifs de service établis.
- iii. Les appels de service d'urgence seront facturés conformément aux tarifs de service établis.
- iv. Les appels de service en raison de problèmes ou de pannes d'électricité, de coups de foudre ou d'autres conditions indépendantes de la volonté d'AGAT sont facturés conformément aux tarifs de service établis.

(b) Il incombe à l'exploitant de l'usine de fournir une source d'alimentation adéquate pour le raccordement et l'alimentation en courant électrique.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

(d) AGAT exige un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant le début du contrat afin de résilier ou de reprogrammer le projet. AGAT se réserve le droit de facturer jusqu'à 30% de la valeur du contrat si le client manque de fournir le préavis écrit requis.

AGAT met tout en œuvre pour planifier des essais d'émission à la source par beau temps afin d'assurer la santé et la sécurité de tout le personnel concerné. AGAT se réserve le droit de modifier les prix, jusqu'à une augmentation pouvant atteindre 10%, si les travaux devaient être planifiés pendant les périodes avant le 14 mars et après le 21 novembre.

(e) Il incombe au Client de fournir un accès adéquat et sûr au site. Tout retard ou annulation de projet dû à l'incapacité du Client à fournir AGAT un accès au site sera facturé au Client conformément aux tarifs de service établis par AGAT.

(f) Les indemnités déboursées aux techniciens comprennent les frais d'hôtel, les allocations de repas et les consommables requis par le projet, et sont

E - PROPRIÉTÉS DES GISEMENTS (Y COMPRIS L'ÉTUDE DES CAROTTES, LA GÉOLOGIE, LA CARACTÉRISATION DES RÉSERVOIRS ET LA MÉCANIQUE DES ROCHES)

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

Délai d'analyse*	Supplément de service accéléré
Même jour ouvrable	200%
1 jour ouvrable	100%

F - ANALYSE PÉTROLIÈRE

(a) Tous les échantillons dans l'ouest du Canada, au nord-ouest d'Edmonton en Alberta, sont soumis à des frais de transport du Nord. Toutes les quantités de services de terrain qui sont données ou citées sont des quantités estimées uniquement et sont sujettes à changement sans préavis. Les forfaits de services indiqués dans le devis sont basés sur les besoins et les exigences du client, déterminés selon chaque client, et ne comprennent pas tous les prix disponibles. Les services et tarifs non indiqués seront facturés selon les tarifs établis par AGAT au moment de la prestation du service.

(b) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables,

Délai d'analyse*	Supplément de service accéléré	Disponibilité des résultats
Même jour ouvrable	200%	À la fin du jour ouvrable
1 jour ouvrable	100%	À la fin du jour ouvrable suivant
2 jours ouvrables	50%	À la fin des 2 prochains jours ouvrables
3 à 4 jours ouvrables	25%	À la fin des 3 à 4 prochains jours ouvrables
5 à 7 jours ouvrables	0%	À la fin des 5 à 7 prochains jours ouvrables

*Remise des rapports pendant les fins de semaine – Supplément de 425\$. Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

(c) Tous les prix indiqués sont basés sur des prix de carburant inférieurs à 1,20\$ par litre. En raison des dépenses opérationnelles sur le terrain ayant une corrélation directe avec les coûts de carburant, un supplément de 20% sera ajouté aux frais de véhicule par kilomètre lorsque l'essence sans plomb ordinaire au Canada (tel que surveillé par Kent Group Ltd.) dépasse 1,20\$ par litre. Par exemple, lorsque le prix du carburant est de 1,201 \$ ou plus, le supplément de 20% est appliqué.

(d) Les fournitures d'échantillonnage telles que les bouteilles, les pompes d'échantillonnage, les soupapes de point d'échantillonnage, les étiquettes et les formulaires sont disponibles sur demande pour accompagner les services d'AGAT. Les demandes de fournitures, ainsi que les demandes d'informations concernant les exigences de taille minimale d'échantillonnage et les protocoles peuvent être effectuées auprès de votre chargé(e) de projets client. Pour tout équipement de location d'AGAT, le Client assume l'entière responsabilité de tout l'équipement, y compris les coûts de remplacement des fournitures perdues ou endommagées à la seule discrétion d'AGAT. Les conditions de location sont fixées par le contrat de location d'AGAT et des frais de retard sont facturés pour tout matériel loué qui est retourné après le délai fixé dans le contrat de location.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

(e) Les envois urgents et les envois à destination et en provenance de sites distants (définis comme des sites qui ne sont pas desservis par des transporteurs commerciaux réguliers) seront facturés au client.

(f) Pour l'entreposage et la manutention, des frais de 30 jours s'appliquent en fonction de la quantité des échantillons mis en attente.

Politique de surcharge RUSH – Temps de technicien de terrain

Si un échantillonnage urgent est requis, les suppléments suivants seront ajoutés au taux horaire applicable du technicien de terrain:

Échantillonnage le jour même: supplément de 100%

Échantillonnage le lendemain ou le week-end: supplément de 50%

Échantillonnage dans les 2 jours suivant la demande: supplément de 0%

G - ANALYSE AGRO-ALIMENTAIRE

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Les services de microbiologie alimentaire ont des délais d'analyse différents selon la méthode utilisée. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés de chimie alimentaire comme décrit ci-dessous:

Délai d'analyse*	Supplément de service accéléré
8-12 Heures	200%
24 Heures	100%
48 Heures	50%
72 Heures	25%

* L'étiquetage nutritionnel ou les travaux sous-traités à une installation en dehors d'AGAT ont un délai d'analyse régulier de 10 à 14 jours ouvrables.

** L'analyse des résidus de pesticides a un délai d'analyse régulier de 10 jours ouvrables.

Remise des rapports pendant les fins de semaine – Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

La date d'entrée en vigueur des échantillons reçus après 16h00 sera enregistrée le jour ouvrable suivant.

(b) Un service de cueillette des échantillons pour livraison à AGAT à partir des bureaux des clients ou des sites d'échantillonnage situés dans la région de Montréal est disponible. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

H - ULTRA-TRACES ET TOXICOLOGIE

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les services accélérés comme décrit ci-dessous:

Délai d'analyse	Supplément de service accéléré
5 jours	200%
6-9 jours	100%

*Certaines analyses d'ultra-traces requièrent des délais d'analyse plus longs et des suppléments de service accéléré peuvent s'appliquer. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

Remise des rapports pendant les fins de semaine – Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

La date d'entrée en vigueur des échantillons reçus après 16h00 sera enregistrée le jour ouvrable suivant.

(b) Un service de cueillette des échantillons pour livraison à AGAT à partir des bureaux des clients ou des sites d'échantillonnage situés dans la région de Montréal est disponible. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

I - TOXICOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT (ÉCOTOXICOLOGIE)

(a) Tous les prix indiqués par AGAT sont sujets à changement sans préavis et excluent les taxes fédérales, provinciales ou municipales applicables, sauf indication contraire.

(b) Un supplément minimum de 100% s'applique pour un échantillon reçu sans réservation préalable ou si le client exige que le rapport final lui soit remis plus rapidement que le délai d'analyse régulier (par exemple, moins de 10 jours ouvrables pour les analyses de toxicité aiguë chez les truites ou les daphnies).

(c) Les coûts supplémentaires pour les services accélérés sont décrits ci-après:

Sur demande écrite, le laboratoire peut commencer les analyses de toxicité le jour même de la réception, le samedi, le dimanche et les jours fériés. Les délais d'exécution de 8 à 12 heures sont soumis à un supplément de 200 %.

Pour les échantillons reçus à la fin de la période du délai de conservation et qui doivent être commencés le même jour, le lendemain ou en dehors des heures de travail (fins de semaines et jours fériés), un supplément de 100% s'applique (le supplément ne s'applique pas si la réservation a été effectuée et confirmée, puis reçue à Montréal le jour prévu). Le supplément s'appliquera si l'échantillon est reçu en retard sans que le laboratoire n'en soit préalablement informé.

Rapport préliminaire: un supplément de 25\$ (résultats de toxicité) ou de 40\$ (résultats de toxicité + physico-chimie) peut s'appliquer si le client demande un rapport préliminaire pour obtenir des résultats pendant ou à la fin des analyses. En ce qui concerne les analyses chez les truites ou les daphnies, un avis de toxicité informe le client lorsque les résultats ont dépassé les critères. Cet avis est envoyé (sans frais) dès que la mortalité mesurée est > 50%.

Remise des rapports pendant les fins de semaine – Option disponible sur demande. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

La date d'entrée en vigueur des échantillons reçus après 16h00 sera enregistrée le jour ouvrable suivant.

(d) Un service de cueillette des échantillons pour livraison à AGAT à partir des bureaux des clients ou des sites d'échantillonnage situés dans la région de Montréal est offert gratuitement. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez contacter votre chargé(e) de projet pour plus de renseignements.

J - Contrat de location de l'équipement de surveillance de qualité de l'air

(a) **PÉRIODE DE LOCATION Les cylindres SUMMA** - La période de location standard pour tout équipement d'échantillonnage de l'air sera de 10 jours ouvrables. La période de location commencera le jour de la livraison de l'équipement loué. Le locataire de l'équipement informera AGAT si une prolongation de la période de location convenue est nécessaire. Dans ce cas, des frais de location supplémentaires de 20,00 \$ par jour seront appliqués. Si l'équipement de location est sorti plus de 30 jours, il sera considéré comme perdu et un coût de remplacement sera facturé pour chaque article non retourné, à raison de 650 \$ par boîte.

(b) **PÉRIODE DE LOCATION** – Pompes des vapeurs de sol, tubes de désorption thermique - Les locations de pompes sont calculées à un taux journalier à partir de la date d'expédition par AGAT Laboratoires jusqu'à la date de retour du matériel à un emplacement de laboratoire d'AGAT. La période de location ne comprend pas les week-ends et deux jours pour l'expédition du matériel. Il est estimé que l'expédition prendra une journée pour chaque direction vers et depuis le laboratoire qui fournit le matériel. Si le matériel de location est sorti plus de 30 jours, il sera considéré comme perdu et un coût de remplacement sera facturé pour chaque article non retourné.

(c) **LES FRAIS DE LOCATION ET DE DÉDOMMAGEMENT** Tous les équipements de location seront facturés une fois le bon de travail soumis. Les frais de location ou de nettoyage sont payables quelle que soit l'utilisation de l'équipement. Si le matériel arrive endommagé à destination ou n'a pas pu être utilisé, sans que le locataire en soit responsable, contactez immédiatement le chargé de projet client d'AGAT. Tout le matériel doit être retourné à AGAT Laboratoires en bon état de fonctionnement. Si l'équipement a été endommagé ou perdu, il y aura des frais de remplacement pour ledit équipement comme indiqué ci-dessus. Si l'équipement a été utilisé de manière inappropriée ou s'il contient des échantillons très contaminés, des frais de nettoyage ou de remplacement supplémentaires seront facturés.



Termes et conditions de service spécifiques à la division

(d) LA PROPRETÉ DES ÉQUIPMENTS Tout le matériel envoyé pour utilisation a été nettoyé et a été soumis à un contrôle par lot pour s'assurer qu'aucune contamination n'est présente dans les cylindres, les tubes de désorption thermique ou tout autre matériel de location. Lors de la communication des données d'analyse, l'équipement sera conservé, dans la mesure du possible, pendant 5 jours ouvrables avant d'être nettoyé à nouveau, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises pour une durée de conservation plus longue avec votre chargé de projet client (CPM) d'AGAT Laboratoires (ne dépassant pas 30 jours à compter de la date d'échantillonnage). Les périodes d'attente plus longues seront soumises à des frais de remplacement supplémentaires. Un certificat de propreté peut être fourni sur demande. Si nécessaire, vous pouvez obtenir une étanchéisation individuelle par cylindre ou tube de désorption thermique moyennant des frais supplémentaires.

(e) TEMPS DE CONSERVATION Les équipements de location n'ont pas de temps de conservation standard et peuvent perdre leur aspiration ou être contaminés s'ils ne sont pas entreposés correctement. AGAT Laboratoires ne garantit la conformité de l'équipement que pendant 30 jours. Le temps de conservation après utilisation de l'équipement est de 30 jours à compter de la date de prélèvement, mais peut varier pour les composés instables. Veuillez en discuter avec votre chargé de projet client AGAT (CPM) pour plus de détails.

(f) L'INDEMNISATION ET LES RESPONSABILITÉS Le locataire doit indemniser, défendre et dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas de réclamation, demande, cause d'action, perte ou responsabilité (y compris les honoraires d'avocat et les frais de contentieux) pour tout dommage matériel ou corporel résultant de l'utilisation de l'équipement par le locataire, quelle qu'en soit la cause, sauf dans la mesure où le dommage est causé par une négligence grave ou une faute intentionnelle de la part d'AGAT Laboratoires. Les dispositions du présent article survivront à la résiliation du présent accord en ce qui concerne toute réclamation ou responsabilité accumulée avant cette résiliation. En aucun cas le propriétaire ne sera responsable de toute perte ou dommage indirect, spécial ou consécutif résultant de l'utilisation de l'équipement par le locataire, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits et de revenus, même s'il a été informé de la possibilité de tels dommages.

AGAT Laboratoires comprend les complications qui peuvent survenir lors de la réalisation et de la coordination des activités sur le terrain, et s'efforcera de vous aider dans toutes les situations particulières qui peuvent se présenter et tentera de répondre à tous vos besoins.

"LE SERVICE AU-DELÀ DE L'ANALYSE"



AGAT Laboratoires

Numéro de soumission: <AGAT ID/AtTask #>

Date de soumission: <DD-MMM-YYYY>

Les prix son valides jusqu'au: <DD-MMM-YYYY>

Information client:

Compagnie: <Company Name>

Personne-ressource: <Client Name>

Adresse: <Address>

<Address>

Téléphone: <Phone>

Courriel: <Email>

Informations AGAT Laboratoires:

<Select BDR>

Téléphone:

Cell

Courriel:

Chargé(e) de projet

<Select CPM>

Téléphone:

Cell

Courriel:

0

<Select GM>

Téléphone:

Cell

Courriel:

Il fait plaisir à AGAT Laboratoires de soumettre une soumission basée sur une discussion récente à propos de vos besoins. Cette soumission est valide trente (30) jours et expirera sans approbation. Nous apprécions l'opportunité de vous soumettre cette proposition de prix et espérons pouvoir travailler en collaboration avec vous. En signe de reconnaissance et d'acceptation de cette soumission et en fonction de vos besoins à venir, veuillez retourner la copie signée de cette soumission. L'information contenue dans ce document est confidentielle et destinée uniquement à l'usage du (des) destinataire(s). Si vous ne faites pas partie de la compagnie à qui ce document s'adresse, vous êtes maintenant avisé que toute divulgation ou distribution de ce document est strictement interdite.

Compagnie: <Company Name>

Nom: _____

Titre: _____

Signature: _____

Date: _____

Compagnie: AGAT Laboratoires LTÉE.

Nom: _____

Titre: _____

Signature: _____

Date: _____

